Nombre de Conseillers	
En exercice : 29	
Présents : 25	Pour : 28
Procurations : 3	Contre :
Absent : 1	Abstention :
Votants : 28	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'HÉRIC

Séance du 02 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le deux novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace des Bruyères, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 27 octobre 2020

PRÉSENTS : Mmes MM. JOUTARD – CHARTIER – BOMBRAY – BIDET Bruno – ROBERT – PITAUD – DESCAMPS – BIDET Jean-Alain – GUCHET – PINEL Frédérique – LEMAÎTRE – PINEL Patrice – RAGOT – COUBARD – COSSET – BOUJU – LEFORT – ROINÉ – COURTOIS – MÉNORET – HOLOWAN – ALLAIS – FERRÉ – BOUDAUD – PLOQUIN

PROCURATIONS : D. JULIENNE au Maire ; C. MICHEL à K. BOMBRAY ; C. IMPARATO à F. PINEL

ABSENT EXCUSÉ : E. MARSAULT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : B. LEFORT

OBJET : 2020-93 SYNDICAT MIXTE CHERE-DON-ISAC ENQUETE PUBLIQUE DU BASSIN VERSANT DE L'ISAC

Isabelle CHARTIER, Première adjointe déléguée au Développement Durable et Ludovic MÉNORET, représentant de la commune au Syndicat Mixte Chère-Don-Isac expliquent au Conseil qu'une enquête publique concernant le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) pour la période 2020-2025 a eu lieu du 12 au 26 octobre 2020.

La commune d'Héric est appelée à émettre un avis sur le programme d'actions du CTMA dans le cadre de l'enquête publique.

Le CTMA est un outil d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne permettant la programmation et le financement d'actions et travaux de réhabilitation des cours d'eau pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Ce projet de contrat a fait l'objet de travaux de diagnostic et d'étude et a été concerté avec les membres du comité syndical et les partenaires en 2019.

L'évaluation de la qualité hydromorphologique des cours d'eau ainsi que l'identification des différentes altérations ont permis de définir un ensemble d'actions pour restaurer le fonctionnement dynamique des cours d'eau du bassin de l'Isac.

Le coût prévisionnel total des actions s'élève à **7 418 047 € TTC.**

Le tableau suivant présente la répartition des travaux envisagés par commune.

Nom de la commune	Linéaire lit mineur (ml)	Nombre d'ouvrage à aménager (unités)	Linéaire de curage (ml)	Arrachage Jussie (ml)	Etude Continuité	Etude suivi gestion plan d'eau	Restauration de ZH (m²)
ABBARETZ	4153	1					
BLAIN	17097	12			2	3	
BOUVRON	5969	2			3		
FAY-DE-BRETAGNE	14765	3			4	5	
FEGREAC			3762	71967			
GAVRE (LE)	2408						
GUENROUET		6	1210	18612			
HERIC	2896						
JOUE-SUR-ERDRE					1		
MALVILLE					4	4	
NORT-SUR-ERDRE	546						
NOTRE-DAME-DES-LANDES	3794						
NOZAY	1924	1				1	
PLESSE	16026	4	1220	345	3		80000
PUCEUL	5172					1	
SAFFRE	19182	19			2		
SEVERAC	542		542	32808			53323
THEHILLAC	577						

Les travaux prévus à Héric concernent le rehaussement du lit incisé des ruisseaux de la Forêtrie et de la Planchette, par rechargement de solide. L'objectif est de rehausser la ligne d'eau et le niveau de la nappe et restaurer des zones de vie aquatique.

Masse d'Eau	Commune	Cours d'Eau	Unité (ml)	Coût TTC	Programmation
La Remauda	HERIC	Forêtrie (ruisseau de la)	1414	84 840,00 €	Année 4 à 6
La Remauda	HERIC	Planchette (ruisseau de la)	1482	88 920,00 €	Année 4 à 6
Total				**173 760 €**	

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. ÉMET un avis favorable sur le projet de Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) élaboré par le Syndicat Mixte Chère-Don-Isac ;
2. CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cet avis au Syndicat Mixte Chère-Don-Isac.

POUR EXTRAIT CONFORME
À HÉRIC, le 02 novembre 2020
Le Maire,
Jean-Pierre JOUTARD

MAIRIE D'HERIC 44 (Loire-Atlantique)

Le Maire :
informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

2020-93 SYNDICAT MIXTE CHERE-DON-ISAC - ENQUETE PUBLIQUE DU BASSIN VERSANT DE L'ISAC

Date de transmission de l'acte :	06/11/2020
Date de réception de l'accusé de réception :	06/11/2020
Numéro de l'acte :	20201106-01 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	044-214400731-20201102-20201106-01-DE
Date de décision :	02/11/2020
Acte transmis par :	Jean-Christophe LYONNET
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	5. Institutions et vie politique 5.7. Intercommunalite 5.7.8. autres